



Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la 2^{ème} séance
du conseil municipal du **29 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt-et-une heure trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : André BULUCUA (procuration à Thierry BILLORÉ), Michèle LALLIER (procuration à Jacques LECHEVALLIER)

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 23/03/2018

- : - : - : - : - : - : -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 01 MARS 2018

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2018 est adopté **à l'unanimité**.

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/10 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 326 057,06 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2018 ; d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 260 000,00 € en section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2018 et d'inscrire en dépenses d'investissement le solde négatif du compte administratif d'un montant de 137 823,84 €.

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/11 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur BARRÉ indique que le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a fixé les taux d'imposition pour l'année 2018 : taxe d'habitation à 12,23 %, taxe foncière (bâti) à 4,54 % et taxe foncière (non bâti) à 10,99 %.

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de maintenir les taux de l'année 2017 pour l'exercice 2018, comme suit :

Taxes	Taux proposés	Base d'imposition	Produit
d'habitation	9,82	6 300 000,00 €	618 660,00 €
foncière (bâti)	15,16	7 022 000,00 €	1 064 535,00 €
foncière (non bâti)	31,72	79 600,00 €	25 249,00 €
		total	1 708 444,00 €

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/12 – PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2018

Monsieur BARRÉ présente les grandes lignes du budget 2018 et souligne que la commune n'aura pas recours à l'emprunt en 2018 pour financer ses investissements.

Monsieur DEPINCÉ déclare « depuis le début de cette mandature, le groupe Ensemble pour Agneaux a toujours voté le projet de budget présenté, car, contrairement à l'ancienne mandature, les actions menées par la municipalité nous semblaient améliorer la vie des agnelais. Or, depuis le début de l'année, vous nous avez proposé deux projets qui ne semblent pas répondre, pour nous, aux aspirations de bon nombre d'agnelais et d'agnelaises : la vente du presbytère et le retour à la semaine de quatre jours pour les élèves de Marie Ravenel. Ces projets ont un impact sur le budget. Même si l'impact peut paraître léger financièrement, il répond à une logique politique que nous n'avons pas partagée lors du vote en conseil municipal. Fidèles à la position que nous avons tenue lors de ces deux conseils municipaux, le groupe a décidé de ne pas voter favorablement votre projet de budget pour 2018. »

Monsieur SÉVÊQUE précise que la vente du presbytère ne va pas impacter la vie des agnelais, et rappelle que le retour à la semaine de 4 jours n'a pas été influencé par la municipalité ; il a été voté suite à l'avis favorable des enseignants et des parents d'élèves dans le respect du vote du conseil d'école. Monsieur SÉVÊQUE ajoute : « il est vrai toutefois, que les activités proposées pendant les TAP ont connu un réel succès, aussi nous allons envisager de les reconduire sur les temps extra scolaires en partenariat avec l'ALSH. »

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à la majorité, par 21 voix pour et 6 contre (groupe Ensemble pour Agneaux)** d'arrêter le budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissements	1 855 802,71 €	1 855 802,71 €
Fonctionnement	4 013 161,06 €	4 013 161,06 €
Total	5 868 963,77 €	5 868 963,77 €

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/13 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET DIVERS - ANNÉE 2018

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de verser aux associations « caritatives et divers » pour l'exercice 2018, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous :

N°	Nom association - Président - Adresse	2018
3	Union des anciens combattants M. LEREDDE Jean 11 Rue Marin Marie - 50180 AGNEAUX	300,00 €
10	Amicale du personnel des services communaux Mme LESSELIER Maryline Mairie 50180 AGNEAUX	2 000,00 €

13	A.P.E.I Mme FOUCHARD Magali 10 Rue de la Cavée 50180 AGNEAUX	150,00 €
18	Prévention routière M. RIVIERE Patrick 3 Avenue de Verdun 50000 SAINT LO	50,00 €
19	Secours populaire Mme LUCE Janine 217 Rue Jean Follain 50000 SAINT LO	300,00 €
28	Les Restos du cœur M. HERY François 157 Rue J. Boucard 50000 SAINT LO	650,00 €
38	Banque alimentaire M. COUTARD Roland 100 Rue Léon Jouhaux 50000 SAINT LO	650,00 €
39	Secours catholique M.GYOMART Christian Square du 1er mai 50000 SAINT LO	300,00 €
54	Association A N A I M. LAURENT Paul 12 Rue de Normandie 50180 AGNEAUX	250,00 €
60	Enfance Espoir Mme DANIEL Claude 30 Rue de l'Epargne 94600 CHOISY LE ROI	100,00 €
	ITEP M. PASQUET Thierry 340 Chemin du Boscq 50180 AGNEAUX	300,00 €
2	Association des parents d'élèves Ecole Marie Ravenel Mme DARTHENAY Stéphanie 4 Village la Doisnelière 50750 SAINT SAMSON DE BONFOSSÉ	500,00 €
4	Amicale des plus de 65 ans Mme LEGRAND Elisabeth Chemin du Tailleux 50180 Agneaux	1 500,00 €
	Antenne Saint Loise France ALZHEIMER Mme RABEC Evelyne Maison des Associations 40 impasse du Dr Schweitzer 50000 SAINT-LO	100,00 €
	Croix rouge Française M. GOHIN Jérôme 26 rue du docteur Leturc 50000 SAINT-LO	250,00 €
Total		7 400,00 €

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/14 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - ANNÉE 2018

Monsieur DEPINCÉ revient sur la mention « *Le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association* » et demande si la municipalité a reçu des demandes de versements sur des comptes autres que ceux au nom des associations.

Madame DAVID précise qu'il s'agit d'une précaution prévue par la loi et rappelle que le service comptabilité veille à obtenir le R.I.B qui correspond bien à l'association, ce qui, par méconnaissance, n'est pas toujours le cas. Les demandes de subventions sont bien faites au nom et au profit d'une association.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de verser aux associations culturelles pour l'exercice 2018, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous :

N°	Nom association - Président - Adresse	Subv. 2018
SN4	Joie et santé Référente Mme HARDEL Chantal 101 impasse de la Charterie 50000 SAINT-LÔ	400,00 €
5	Comité des fêtes M. YBERT Alain 25 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	750,00 €
6	Association culturelle d'Agneaux Mme MASSICOT Evelyne 45 rue Xavier Antoine 50180 AGNEAUX	1 600,00 €
22	Club de l'amitié Mme RENOUF Janine 86 rue Villechien 50180 AGNEAUX	450,00 €

23	Agneaux culture loisirs M COCHET Yves 143 rue de la Grange 50000 SAINT-LO	4 000,00 €
30	Comité de jumelage Agneaux Bruck Mme MADORE Josette 10 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	750,00 €
31	Comité de jumelage Agneaux Rapolt M. ENEE Patrick 295 rue de la Vignette 50180 AGNEAUX	200,00 €
35	Chorale de cœur en cœur Mme JOUENNE Réjane 70 Village Villechien 50180 AGNEAUX	300,00 €
37	Souvenir français M JAMARD Daniel 8 rue de l'Oratoire 50180 AGNEAUX	50,00 €
67	Les amis de la Coda M PICOT Daniel 1260 Chemin des Saults 50750 SAINT- EBREMOND-DE-BONFOSSÉ	650,00 €
70	Agneaux Médiévales Mme FORM Catherine 16 rue de la Cavée 50180 AGNEAUX	1 000,00 €
	Country walk'in Mme DUPART Carole, 56 les Vallées, 50160 GIEVILLE	500,00 €
	Total	10 650,00 €

Les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2018.

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/15 – VOTE DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ANNÉE 2018

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'inscrire au budget la somme de 6012,00 € pour des subventions exceptionnelles à approuver selon besoins en Conseil Municipal :

		Subvention 2018
Délibération n° 2018/03/04	Groupe scolaire Marie Ravenel	19 500,00 €
Délibération n° 2018/03/06	Institut Saint-Lô	6 438,00 €
Délibération n° 2018/03/14	Associations culturelles	10 650,00 €
Délibération n° 2018/03/13	Associations caritatives et autres	7 400,00 €
	Subventions exceptionnelles	6 012,00 €
	Total subventions 2018	50 000,00 €

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/16 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Madame COULOMBIER demande quels bâtiments utilisent le gaz sur la commune.
Monsieur BILLORE indique qu'il s'agit de la salle des fêtes, des écoles, de la médiathèque, des ateliers municipaux et de la mairie.
Monsieur BILLORE précise que la salle des fêtes et l'école primaire sont équipées d'une pompe à chaleur et que la chaudière gaz est utilisée en complément (pour la fourniture d'eau chaude). L'école maternelle, le restaurant scolaire et l'école de musique n'utilisent que le gaz.
Monsieur BARRÉ souligne que la maison médicale utilise également le gaz, mais précise que la consommation est refacturée aux praticiens.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser l'adhésion de la commune d'Agneaux au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel ; d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de

commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune d'Agneaux ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le Département de la Manche. La dépense inhérente à l'achat de gaz naturel sera inscrite au budget communal.

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/17 – MOTION DE SOUTIEN À L'ORCHESTRE RÉGIONAL DE NORMANDIE

Monsieur SÉVÊQUE précise que l'orchestre de Normandie est intervenu plusieurs fois auprès de l'école de musique d'Agneaux, avec succès, et rappelle que cet orchestre se déplace gratuitement et propose des interventions de qualité.

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de rappeler l'attachement de la commune à l'existence de l'orchestre régional de Normandie en adoptant la motion de soutien.

COMMUNICATION

Madame DAVID tient à apporter des précisions sur le logement social, notamment suite à la vente du presbytère et à l'idée d'aménager des logements sociaux à destination des personnes âgées et, ou à mobilité réduite. Madame DAVID constate un manque d'information et tient à rassurer les membres du conseil municipal en précisant qu'aucun demandeur de cette catégorie ne se retrouve sans solution de logement sur la commune.

Madame DAVID indique qu'à ce jour, seulement 6 demandeurs ont plus de 70 ans, dont 2 de plus de 75 ans, et assure que ces dossiers sont suivis. Certaines demandes sont déposées, sur le conseil des membres de la commission, pour les dater, en prévision d'une dégradation de l'état de santé par exemple. Le jour où le besoin devient réel, Madame DAVID assure qu'une solution de logement est toujours trouvée : appartement en rez-de-chaussée, logement individuel avec au minimum une chambre en rez-de-chaussée.

De plus, Monsieur HERBAIN, Directeur des HLM Coutances-Granville a informé la mairie du projet avancé d'installer des ascenseurs sur les immeubles de la Palière, ce qui va permettre de retrouver de la souplesse sur ces logements en plein centre-ville.

Par ailleurs, des demandes de personnes âgées venant des communes voisines et désireuses de se rapprocher des commerces et services sont enregistrées en mairie. Pour autant, ces demandes ne sont pas traitées de façon prioritaire (pas de contribution à l'impôt sur Agneaux et donc pas de participation au développement des services recherchés). Aussi, en ayant résolu les demandes des personnes âgées et ou à mobilité réduite, la préférence va à l'installation de familles et de jeunes ménages sur Agneaux.

Monsieur DEPINCÉ remercie Madame DAVID pour ces précisions et suggère que les différentes commissions fassent des retours sur des sujets pour apporter des précisions ou pour les expliquer les dossiers à l'ensemble du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LE BRUMAN : « *Où en est-on du plan de circulation sur la commune ?* »

Monsieur SÉVÊQUE indique que les travaux du quartier de la Doucetière, pour la 2^{ème} phase, vont débiter le 14 mai. La durée des travaux est d'environ 2 mois. Il faut compter 6 semaines pour les travaux de la rue des Capucines (canalisations d'eau potable et réfection de voirie). Pour cette partie de la commune, un plan de circulation, qui n'a pas encore mis en place en raison des travaux

en cours, sera appliqué ultérieurement : rues en sens unique, zone 30 et mesures pour le stationnement. Ce plan, déjà évoqué, sera présenté au conseil municipal.

Côté Institut : des travaux sont prévus rue de l'Oratoire et rue de la Banque, et il reste des travaux de finition dans le bas du lotissement « Les coteaux de la Vire ». Ces travaux devraient être terminés pour la rentrée de septembre. Les travaux de la résidence seniors seront bien avancés, moins de poids lourds circuleront. Dès lors, la commission sécurité et accessibilité redéfinira le plan de circulation du quartier.

Monsieur BILLORE précise que les enrobés du lotissement social ont été faits ce jour, il ne reste que les trottoirs, prévus en enrobé rougissant.

Madame CAUDIN signale qu'un agnelais a alerté le groupe « Ensemble pour Agneaux », pour un problème de sécurité routière au lieu-dit « le joly » : des camions et semi-remorques circulent sur ce chemin, malgré l'intervention de d'un adjoint et l'envoi d'un courrier à l'entreprise demandant aux conducteurs de ne plus emprunter ce chemin, sous peine de « *mesures contraignantes* ». A ce jour, les camions et semi-remorques passent toujours. Madame CAUDIN demande à Monsieur le Maire quelles mesures vont être prises.

Monsieur SÉVÈQUE rappelle que cette voie n'est pas adaptée pour le passage de véhicules lourds et que l'entreprise s'était engagée à réduire le nombre de passages. Monsieur SÉVÈQUE propose de rencontrer l'entrepreneur pour faire un point avec lui sur son projet de déménagement sur Guilberville et lui rappeler ses engagements. Pour autant, Monsieur SÉVÈQUE ne souhaite pas interdire totalement le passage des camions sur ce chemin.

Monsieur DUPONT propose de délimiter une certaine longueur de poids-lourds et un tonnage, pour ne pas exclure les camions de livraison.

Monsieur DEPINCÉ indique que le groupe « Ensemble pour Agneaux » a été interpellé pour des problèmes d'odeurs.

Monsieur SÉVÈQUE précise que la mairie a été informée et qu'une communication auprès des riverains a été faite. De plus, Monsieur LEMETAYER confirme qu'une entreprise va intervenir rapidement et qu'un agent de Véolia viendra le mardi 3 avril.

Madame DAVID insiste sur le rôle important de la communication : en cas de délai supplémentaire ou d'intervention retardée, il sera indispensable de tenir les riverains informés.

Monsieur DEPINCÉ constate la démolition du restaurant à La Fourchette et s'interroge sur le devenir du site.

Monsieur SÉVÈQUE indique que le propriétaire des Ambulances Besnard va construire un local à vocation de bureau avec un logement pour les ambulanciers de garde.

Monsieur SÉVÈQUE remercie Monsieur BARRÉ et Madame LEGRAND pour la préparation du budget de la commune et du CCAS, les adjoints, impliqués avec leurs commissions pour les engagements à venir et le personnel qui a contribué à l'élaboration de ce budget.

Monsieur SÉVÈQUE lève la séance à 22h40.

Le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Le rapporteur,

Alain SÉVÉQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORÉ		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			

